

Région nord de LA FLÈCHE (Sarthe)

Logis

Demi-croisées

Premier quart du XVI^e siècle



Ce petit logis rural conserve deux beaux témoins des châssis de fenêtre qui éclairaient son étage. Outre leur bon état de conservation qui nous permettra de les étudier en détail, ils présentent la particularité d'être réalisés selon deux types différents sur une même façade. Une première demi-croisée, dont tous les châssis sont conservés, possédait une vitrerie mise en plomb dans son compartiment du haut et sans doute une autre matière translucide dans celui du bas, l'ensemble étant posé dans des vantaux mobiles. Une seconde demi-croisée, qui ne conserve que son volet du haut, était également pourvue d'une vitrerie mise en plomb, mais scellée dans le compartiment en pierre. Celui du bas était probablement fermé par un simple volet, selon un type couramment adopté au XV^e siècle et encore au suivant.

1 / Les fenêtres

Ce petit logis est composé de deux pièces basses au rez-de-chaussée et de deux pièces à l'étage, chacune étant chauffée par une cheminée. Sa distribution initiale a été modifiée, notamment par l'ajout d'un escalier hors-œuvre. Si son rez-de-chaussée a été fortement perturbé, son étage conserve quant à lui une authenticité certaine et plus particulièrement une grande croisée murée (figure E.1 ci-contre) et deux demi-croisées, ces dernières éclairant sur une même façade les deux pièces séparées par une cloison en pan de bois. Ces trois fenêtres étaient protégées par des grilles aujourd'hui disparues. Les deux demi-croisées présentent la particularité de montrer des conceptions différentes. La première (type A – planches n°1 et 2), qui a conservé les châssis de ses deux compartiments, était dotée en partie haute d'une vitrerie mise en plomb et en partie basse d'une autre matière translucide, lesquelles étaient fixées sur des vantaux mobiles. La seconde (type B – planches n°3 et 4) n'a conservé que son volet du haut. Il témoigne cependant d'une conception bien différente puisque ce volet fermait un compartiment dont la vitrerie mise en plomb était scellée dans les tableaux de la fenêtre. Le compartiment du bas était alors probablement fermé par un simple volet¹.



Fig. E.1 – Croisée murée et masquée en partie par l'escalier hors-œuvre ajouté.

2 / Demi-croisée A (planches n°1 et 2)

La menuiserie

Les vantaux vitrés

Le vantail vitré du haut est composé d'un bâti assemblé à tenons et mortaises non traversées (plan n°1). A l'intérieur, une feuillure lui permet d'accueillir un volet à bâti et à l'extérieur une autre feuillure était destinée à le doter d'une vitrerie mise en plomb. On notera qu'un tasseau, fixé par trois chevilles en bois, a été ajouté à sa rive gauche pour compenser une largeur inadaptée au compartiment en pierre.

Le vantail du bas reprend le même mode d'assemblage, mais sa hauteur plus importante lui a valu d'être consolidé par un soubassement à deux panneaux à plis de serviette (plan n°2). La traverse intermédiaire du vantail raccorde ce soubassement aux feuillures du volet par des arasements biais. A l'extérieur, les deux panneaux sont cernés d'une profonde doucine caractéristique de la fin du Moyen Âge (plan n°3). Dans les angles supérieurs, elle est raccordée au ciseau pour ne pas entamer les assemblages, et amortie sur un glacis en partie basse.

¹ L'appui en pierre de cette demi-croisée a été entaillé (fig. 2.1) pour installer un vantail moderne, mais son dessin était identique à celui de la demi-croisée B (fig. 3.3).

Le vantail présente la particularité de ne pas posséder de feuillure à verre à l'extérieur (fig. 1.1)². Ses rives à angle droit étaient sans aucun doute conçues pour recevoir une toile tendue, alors non posée puisqu'il ne présente aucune trace de clouage, ou plus vraisemblablement un papier collé³.

Les volets

Les deux volets sont fabriqués de la même façon. Ils sont composés d'un bâti assemblé à tenons et mortaises non traversées qui comprend deux panneaux à plis de serviette (plans n°1, 3 et 6). En périphérie, ils sont dotés d'une feuillure pour aligner leur parement intérieur à celui des vantaux vitrés et conserver leur rotation par des pentures à charnière (plan n°4, sections AA et CC). En effet, l'abandon progressif durant la première moitié du XVI^e siècle des volets à ais minces (planches d'environ un demi pouce, soit 13 mm) au profit des volets à bâti et panneaux a augmenté leur épaisseur, sans pour autant modifier dans les mêmes proportions celles des vantaux vitrés. Pour conserver les mêmes systèmes de rotation, et en attendant la mise au point des bâtis à recouvrement, les menuisiers ont donc été contraints de pousser une feuillure en périphérie de leurs volets pour les rapprocher de la vitrerie comme ici, voire de « tricher » de façon plus inattendue sur leur épaisseur en adoptant des bâtis de section trapézoïdale⁴. Les moulures de ces volets sont identiques au soubassement du vantail du bas, mais sur celui du haut les doucines sont raccordées sur la traverse haute par un chanfrein identique aux traverses basses des autres bâtis (plan n°4, section BB).

La serrurerie

Les organes de rotation

La rotation du vantail vitré et du volet du haut est assurée par deux pentures à charnière sans décoration particulière. La rotation des ouvrants du bas, qui intègrent un soubassement à panneaux, a nécessité quant à elle une penture à charnière, une paumelle et une charnière simple (fig. 1.4, 2.2 et 2.5).

Les organes de fermeture

Les volets ferment par un loquet dont la clenche est formée d'un simple fer plat sans bouton (fig. 2.3). La fermeture des vantaux est pour sa part assurée par des targettes sans platine dont le pêne est manœuvré par un bouton plat (fig. 1.3).

Les organes de consolidation

Il est à noter que les bâtis des vantaux vitrés et des volets sont dépourvus de toute consolidation par des ouvrages métalliques.

La vitrerie

Comme nous l'avons vu plus haut, le vantail du haut était conçu pour recevoir une vitrerie mise en plomb installée en feuillure. Par contre, le vantail inférieur était destiné, semble-t-il, à recevoir une simple toile tendue ou un panneau de papier.

3 / Demi-croisée B (planches n°3 et 4)

La menuiserie

Le volet

Cette demi-croisée n'a conservé que son volet du haut. Il est composé d'un bâti assemblé à tenons et mortaises non traversées, lequel est divisé par un montant intermédiaire qui délimite deux panneaux à plis de serviette (plan n°7). Les plis de serviette à simple accolade, et d'un dessin plus archaïque, diffèrent de ceux de la demi-croisée A (plan n°6). Par contre, les moulures des bâtis et la façon de les raccorder sont identiques sur les deux demi-croisées.

La serrurerie

Les organes de rotation

Le volet est articulé par l'intermédiaire de deux fortes paumelles dénuées de tout décor (fig. 4.4 et 4.5).

Les organes de fermeture

La fermeture du volet est assurée par une targette sans platine, à pêne et bouton plats, ce dernier étant légèrement effilé (fig. 4.3).

2 L'irrégularité de la feuillure visible sur la traverse intermédiaire (fig. 1.1) permet de penser qu'elle a été réalisée plus tardivement.

3 Sur des vantaux de ce type, voir nos études sur les manoirs du XVI^e siècle de la Cour à Gourhel (étude n°56004), de la région de Flers (étude n°61002) et du Vilambert à Saint-Gatien-des-Bois (étude n°14016).

4 Voir nos études des logis de Vendanger au Guédeniau (étude n°49002), de Fontaine-Bresson à Vernantes (étude n°49003) et de la région du Mans (étude n°72003).

La vitrerie

Il ne subsiste rien de la vitrerie mise en plomb de cette demi-croisée, hormis son mode de fixation visible dans les deux tableaux du compartiment du haut (fig. 3.4 et 3.5). On observe en effet dans chacun d'eux des entailles qui correspondent à l'emplacement de deux fortes vergettes horizontales⁵. Quelques traces de mortier sur le tableau gauche (fig. 3.4) attestent également la présence ancienne d'une vitrerie scellée par des solins dans le compartiment supérieur. Selon le type le plus répandu au XVe siècle, et parfois encore au siècle suivant, la demi-croisée devait être vitrée uniquement en partie haute, son compartiment du bas étant alors fermé par un simple volet identique à celui du haut.

4 / Datation

Les éléments en pierre des deux demi-croisées sont semblables et permettent de penser que malgré les différences de conception de leur mode de clôture, elles correspondent à une même campagne de travaux. Les cheminées les plus anciennes de l'édifice (fig. E.2), très mutilées, peuvent être datées de la fin du XVe siècle ou du début du suivant. Une de celles-ci a été remplacée, probablement dans le second quart du XVIe siècle, par une cheminée plus moderne avec des consoles à balustre et des feuilles d'acanthé, mais des jambages décorés de plis de serviette. La hotte droite de cette cheminée qui vient englober le chevêtre plus étroit de la hotte pyramidale de l'ancienne cheminée permet sans difficulté de montrer la substitution. Elle ne peut donc constituer un élément de datation sur notre sujet. La porte en façade donnant aujourd'hui accès à l'étage montre également un caractère très renaissant avec un chambranle mouluré qui indique des remaniements pour mettre ce logis au goût du jour.

La conception de ces châssis de fenêtre, et plus particulièrement l'absence de bâti dormant et l'adoption de volets à bâti et panneaux en lieu et place de volets à ais minces, nous incitent à les dater du premier quart du XVIe siècle. Leur serrurerie sans platine pourrait indiquer une fabrication du début de ce siècle, si elle ne correspond pas plus simplement à une économie.



Fig. E.2 – Vestige d'une cheminée du rez-de-chaussée.

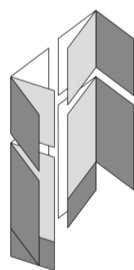
Remerciements : aux propriétaires du logis, à M. Nicolas Gautier, architecte des bâtiments de France, et à Mme Agnès Béchade, Ingénieure du patrimoine, pour l'indication de ces exceptionnels vestiges et pour leur collaboration.

Situation



Typologie

Demi-croisée A
Type 4.MM.P



Typologie présumée

Demi-croisée B
Type 4.DA



Documents annexés

Planche n°1 : Demi-croisée A
Planche n°2 : Demi-croisée A
Planche n°3 : Demi-croisée B
Planche n°4 : Demi-croisée B
Plan n°1 : Demi-croisée A / compartiment supérieur (élévations int. et ext.)
Plan n°2 : Demi-croisée A / compartiment inférieur (élévation intérieure)
Plan n°3 : Demi-croisée A / compartiment inférieur (élévation extérieure)
Plan n°4 : Demi-croisée A / sections horizontales et verticales
Plan n°5 : Demi-croisée A / serrurerie
Plan n°6 : Demi-croisées A et B / panneaux à plis de serviette
Plan n°7 : Demi-croisée B / compartiment supérieur (élévations int. et ext.)
Plan n°8 : Demi-croisée B / sections et serrurerie
Plan n°9 : Demi-croisée A / élévation intérieure (restitution)

Restitution de la clôture

La restitution de la demi-croisée A ne posait aucun problème quant à ses éléments de menuiserie et de serrurerie, l'essentiel ayant été conservé. Notre proposition (plan n°9), porte donc principalement sur ses éléments translucides. Pour le compartiment du haut, la vitrerie mise en plomb composée de losanges n'a évidemment qu'une valeur indicative. Elle est toutefois basée sur la forme la plus répandue à cette époque et correspond bien à l'emplacement des vergettes et à la hauteur disponible à l'intérieur des feuillures qui donnent des losanges d'environ 105 mm de haut. Le vantail du bas était semble-t-il conçu pour recevoir une toile enduite de cire ou un panneau de papier. Aucun vestige de ces matières ne nous est parvenu, mais leur utilisation est largement attestée par les archives. Nous avons donc simulé sur notre restitution une matière de ce type. Nous lui avons donné une certaine transparence pour percevoir le volet à l'arrière, transparence qu'elle ne pouvait toutefois avoir.

La demi-croisée B ne conservait pas suffisamment d'éléments pour en proposer une restitution fiable.

⁵ La demi-croisée A ne présentant pas ces stigmates, on peut en conclure que son vantail vitré n'est pas une évolution d'une vitrerie scellée qui aurait été éliminée.